

## SENS 2027 : Un partenariat inédit au profit des nappes d'Alsace et Sundgau

Dossier de la rédaction de H2o  
December 2023

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'État, la Région Grand Est, la Chambre d'agriculture d'Alsace, le SAGE III-Nappe-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), les collectivités productrices et distributrices d'eau potable, la SAFER, les coopératives et négocios agricoles, Bio Grand Est, la fédération régionale des CUMA, l'APRONA ont signé mercredi 6 décembre la convention SENS 2027 : Solutions EAU Nappes d'Alsace et Sundgau 2027. Inédit par son ampleur (51 captages dont 29 nouveaux captages cibles), ce partenariat rassemble l'ensemble des acteurs régionaux autour d'une ambition commune : celle de transformer les filières agricoles dans un contexte fortement marqué par la monoculture de maïs, afin de préserver et améliorer la qualité de l'eau des nappes d'Alsace et du Sundgau.

Parmi les objectifs emblématiques attendus à horizon 2027, figure celui de réduire à moins de 20 % le nombre de points de suivi de la qualité des eaux avec des teneurs en herbicides et leurs métabolites dans les eaux brutes supérieures aux limites de qualité. Aucun des captages cibles ne devra faire l'objet de teneurs en herbicides supérieures aux normes de 0,114 g/l (ou 0,914 g/l pour les métabolites non pertinents) et 0,514 g/l pour l'ensemble des herbicides et leurs métabolites pertinents (limites de qualité de l'eau potable distribuée). À l'échelle des aires d'alimentation de captage (AAC), il est attendu une baisse minimale de 50 % d'utilisation des herbicides en 2025 pour les 16 captages cibles déjà inscrits dans la précaire convention et en 2027 pour les 26 nouveaux captages cibles. SENS 2027 prévoit également une augmentation des surfaces concernées pour tendre à 20 % de surfaces en bio et maximiser les surfaces en BNI (bas niveau d'impact, hors bio) pour atteindre l'objectif de 35 % (vs 25 % en moyenne sur les captages actuellement) en lien avec la création de filières viables. À l'échelle des nappes, l'atteinte des objectifs à 50 % de phytosanitaires prévoit une baisse de l'utilisation de 50 % en 2025 tous phytosanitaires confondus. La convention fixe également l'augmentation des surfaces concernées pour tendre à 18 % de surfaces en bio (Plan ambition BIO national) et maximiser les surfaces en BNI (hors bio pour atteindre l'objectif de 25 % (vs 18 % sur la nappe actuellement) en lien également avec la création de filières viables.

En 2018, l'État, la Région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Chambre d'agriculture d'Alsace avaient signé une première convention de partenariat pour la nappe d'Alsace et les aquifères du Sundgau 2018-2022 pour la mise en œuvre, sur le volet agricole, d'actions opérationnelles permettant d'inverser la tendance à la hausse des teneurs en phytosanitaires dans les eaux des nappes d'Alsace et du Sundgau. Les actions menées dans le cadre de cette convention ont permis de mettre en lumière les premiers résultats concrets : les cultures à bas niveau d'impact (agriculture biologique, chanvre, élevage à l'herbe, semences de fleurs et graminées sauvages, cultures énergétiques de type miscanthus et silphie...) couvrent à présent en moyenne 24 % de la surface agricole utile à l'échelle de la nappe d'Alsace et 32 % au sein des aires d'alimentation en eau des captages (dont respectivement 6 et 7 % de surfaces conduites en agriculture biologique). Cette première convention avait permis de réduire l'utilisation d'herbicides d'un quart environ à l'échelle de la nappe et d'un tiers environ à l'échelle des aires d'alimentation de captages. Ces résultats encourageants ainsi que les retours d'expérience de ces 5 dernières années ont servi à structurer la feuille de route de la nouvelle convention SENS 2027 afin de poursuivre la dynamique.

Rhin-Meuse